

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 08 avril 2019**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal dûment convoqué le 01 avril pour le 08 avril 2019 à 19h00 et réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Laurent L'ETROP, Maire en exercice.

Étaient présents : Mesdames JOURD'HEUIL Aline, KNIBBE Aline, MERCIER Evelyne, Messieurs BESSON Stéphane, CARRE Jean-Paul, CROSIER Julien, CROSIER Pascal, KANDIN Dominique, L'ETROP Laurent, RICHER Etienne, RICHER Jean Paul.

Absents et Excusés : Néant

Madame JOURD'HEUIL fût nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du précédent conseil par Monsieur Jean-Paul CARRE.

Approbation générale.

Au cours de ce Conseil, les points suivants ont été abordés et/ou débattus.

CONVENTION CRECHE 2019

Monsieur le Maire indique avoir reçu de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS, une proposition de renouvellement de la convention « crèche communale les Quen'othés ».

Afin que les familles de Saint Benoist sur Vanne bénéficie du même tarif que celles d'AIX-VILLEMAUR-PALIS, une participation financière de 1,50 € / heure / enfant, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **autorise** le Maire à signer la convention « crèche » entre la Commune de Saint Benoist sur Vanne et la Commune d'Aix-Villemaur-Palis.

OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose :

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, **décide** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, **décide** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet **et autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette décision.

ACCESSIBILITE MAIRIE / EGLISE / CIMETIERE // VALIDATION DES OFFRES ET CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 12 novembre 2018, le Conseil a adopté le projet de mise en accessibilité de la mairie, l'église et le cimetière de Saint Benoist sur Vanne.

Suite à l'appel d'offre du 07 mars 2019, de l'ouverture des plis du 01 avril 2019, Monsieur le Maire présente le rapport d'analyses des offres remis par le bureau d'étude BEBV et rappelle les critères du règlement de la consultation.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **décide** de retenir l'offre de l'entreprise MERLATEAU avec l'option 1 pour l'aménagement de l'accessibilité de la mairie, du cimetière et de l'église **et demande** à Monsieur le Maire d'informer les entreprises non retenues

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer des subventions aux associations pour un montant total de 2 000 €.

Il apparaît également nécessaire de dénommer les associations auxquelles le Conseil désire apporter son soutien et d'en définir le quantum.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **décide** de subventionner les associations suivantes :

ADMR	200
AVCL	100
ARPA	200
ASOFA	100
L'OUTIL EN MAIN	100
Amicale des Aveugles et Handicapés Visuels	100
France Alzheimer Aube	100

EHPAD Fondation Tricoche Maillard	200
CFA Interpro de l'Aube	65
EPI'SOL	150
APVV	150
Association des parents d'élèves du RPI des Cinq Vallées	200
Office Municipal des Sports de Villeneuve l'Archevêque	100
Music en Othe	200
	1965

VOTE DU BUDGET 2019

Après un dernier examen des investissements le conseil donne son accord pour que ceux-ci soient inscrits au budget 2019.

RESTES A REALISER 2018		
N° COMPTE	LIBELLE	Budget
Chapitre 204 / Compte 2041581	Autres Groupements / Biens mobiliers, matériel et études <i>branchement Lecomte(SDEA)</i>	3 500,00 3 500,00
Chapitre 21 / Compte 21531	Réseaux d'adduction d'eau <i>Compteurs d'eau RD660 (SDDEA)</i>	28 000,00 28 000,00
Chapitre 21 / Compte 2181	Installations générales, agencements et aménagements divers <i>Caméras RD660 / Salle des fêtes / Ecole</i>	47 200,00 47 200,00
TOTAL / Restes à réaliser 2018		78 700,00
INVESTISSEMENTS 2019		
N° COMPTE	LIBELLE	Budget
Chapitre 21 / Compte 2117	Bois et Forêt <i>Programme 2019</i>	4 800,00 4 800,00
Chapitre 21 / Compte 2128	Autres Agencements et Aménagements de terrains <i>Accessibilité mairie, église, cimetière</i>	136 600,00 136 600,00
Chapitre 21 / Compte 2135	Installations générales, agencements , aménagements des constructions <i>Réfection de l'installation électrique au local technique</i> <i>Réfection lumière plafond secrétariat de mairie</i>	10 400,00 9 870,00 530,00
Chapitre 21 / Compte 21531	Réseaux d'adduction d'eau <i>Chloromètre</i>	800,00 800,00
Chapitre 21 / Compte 21571	Matériel et outillage de voirie / Matériel roulant <i>Tracteur pour débroussaillage</i>	52 000,00 52 000,00
Chapitre 21 / Compte 2158	Autres installations, matériel et outillage technique <i>Divers outillage pour le service technique</i>	3 000,00 3 000,00
Chapitre 21 / Compte 2181	Installations générales, agencements et aménagements divers <i>Portes derrière la mairie</i>	7 400,00 7 400,00
TOTAL / Investissements 2019		215 000,00
TOTAL / Restes à réaliser 2018 + Investissements 2019		293 700,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, VOTE le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement, à la somme de 762 356,00 € ;

FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	DEPENSES	2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	270 182,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	119 675,00
014	REVERSEMENT IMPOTS ET TAXES	100 900,00
022	DEPENSES IMPREVUES	12 000,00
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	146 112,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT	33 024,00
65	AUTRES CHARGES	77 306,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 057,00
67	INTERETS MORATOIRES	1 100,00
TOTAL DEPENSES		762 356,00
CHAPITRE	RECETTES	2019
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	244 345,00
013	ATTENUATION DES CHARGES	2 000,00
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	132 575,00
73	IMPOTS ET TAXES	346 843,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	20 390,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 200,00
76	PRODUITS FINANCIERS	3,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00
TOTAL RECETTES		762 356,00

et pour la section d'investissement à la somme de 397 257,00 € équilibrée en dépenses et en recettes

INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	DEPENSES	2019
001	SOLDE D'EXECUTION	59 722,00
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	43 835,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 500,00
21	IMMOBILISTIONS CORPORELLES	290 200,00
TOTAL DEPENSES		397 257,00
CHAPITRE	RECETTES	2019
021	VIREMENT DU 023 FONCTIONNEMENT	146 112,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	33 024,00
10	APPORTS, DOTATIONS (1068) +FCTVA	177 121,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	41 000,00
TOTAL RECETTES		397 257,00

VOTE DES TAUX 2019

Monsieur le Maire, suite au vote du budget 2019, propose de ne pas augmenter cette année les 4 taxes que sont la taxe d'habitation, les taxes foncières, bâti et non bâti et la CFE (cotisation foncière des entreprises).

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts communaux

Taxe d'Habitation	17.16 %
Foncier bâti	13.95 %
Foncier non bâti	15.07 %
CFE	14.09 %

CONVENTION D'OCCUPATION SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL AU PROFIT DE LOSANGE POUR L'IMPLANTATION D'UN NRO

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 04 mars 2019, le lieu d'implantation du nœud de raccordement optique (NRO) pour le développement de la fibre a été défini.

Il convient désormais de traduire par écrit les volontés des 2 parties par la signature d'une convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de la société LOSANGE.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de la société LOSANGE.

DON DE L'ASSOCIATION SAB'ANIM

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de l'Association « Sab'anim » un chèque de 2 000 € pour encouragement au fleurissement de notre Commune, par l'achat d'une serre.

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **remercie** l'association « Sab'anim » pour le don de ce chèque, **accepte** le chèque de l'association **et autorise** le Receveur à encaisser cette recette

PARTICIPATION AU FLEURISSEMENT PAR LE COMITE DE TOURISME

Monsieur le Maire indique avoir reçu du Comité de tourisme du Pays d'Othe et d'Armance un chèque de 162.00 € pour encouragement au fleurissement de notre Commune.

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **remercie** le comité de tourisme du Pays d'Othe et d'Armance pour le don de ce chèque, **accepte** le chèque du Comité de tourisme **et autorise** le Receveur à encaisser cette recette.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Feu d'artifice 2019 : Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur Hanniet, représentant la société « la Billebaude » et que cette année, le feu sera créé spécialement pour la commune au même tarif que l'année dernière.

Abeilles : Monsieur le Maire a reçu une demande d'implanter des ruches, sur le terrain en contrebas du Groupe scolaire, près de la cabane des pêcheurs. Le conseil autorise cette implantation.

Secrétariat : Sandrine Gaugy quitte son poste de secrétaire le 02 juin 2019. Pour le besoin du service, tous les congés payés n'ont pas été pris. Le Conseil demande à Monsieur le Maire que les 8 jours et demi restants soient payés à Madame Gaugy.

Monsieur le Maire indique également que le remplacement sera difficile car très peu de candidatures reçues.

CCAS : Monsieur le Maire propose au Conseil que le budget du CCAS soit intégré dans le budget communal. En effet, très peu d'opérations comptables sont effectuées au cours d'une année. Les commissions seront maintenues avec les mêmes commissaires. Le Conseil valide cette proposition et demande à Monsieur le Maire de se rapprocher du trésorier municipal pour la marche à suivre

Vente de terrain : le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner pour vendre le « jardin » situé à l'arrière de la Mairie à la famille « Moine/Menneret » qui le loue depuis des années.

Fin de séance à 20h50

L'ETROP LAURENT	JOURD'HEUIL ALINE
CARRE JEAN-PAUL	KANDIN DOMINIQUE
RICHER JEAN-PAUL	KNIBBE ALINE
BESSON STEPHANE	MERCIER EVELYNE
CROSIER JULIEN	RICHER ETIENNE
CROSIER PASCAL	